



Je me sens exploitée ...-7

Par **Lolaalie**, le 12/12/2013 à 00:47

Bonsoir à tous, nouvelle sur le forum. Je suis une jeune maman de 21 ans et j'habite en région parisienne, a rueil malmaison plus précisément. Je travaille en tant qu'hôtesse de caisse dans un u expresse depuis deux mois. Au début tout se passait très bien, mon planning changeais toutes les semaine par roulement avec mes collègue, mais ma chef de caisse a trouver un meilleur poste ailleurs depuis plus d'un mois maintenant et depuis c'est la catastrophe. J'ai le même planning depuis. Mon jour de repos étant censée être le mercredi, la directrice de l'établissement me demandant à claques fois de venir travailler ce jour la. Ce qui fait que je me suis retrouver a travailler 40 jours consécutif sans aucun repos sachant que je travaille aussi le dimanche jusqu'à 13 heures. Normalement, puisque dimanche dernier, a 13 heures au moment ou mes deux collègue et moi même présente ce jours la nous apprêtions à fermer nos caisse, le vigile nous informe qu'il a reçu l'ordre de ne fermer le magasin qu'à 13h30. Ce que le responsable est venue nous confirmer. Nous n'étions absolument pas au courant ni mes collègue ni le vigile avant ce jour là, les responsable eux l'était depuis déjà deux semaines mais biensure personne n'a prit la peine de nous en informer. Un de mes autres problèmes (parmi tellement d'autre) j'ai reçu une lettre recommander avec AR la semaine dernière, une convocation par mon employeur pour entretiens préalable a une sanction d'après ce que j'ai compris, pour des erreur de caisses. J'étais déjà au courant de ses erreurs car la directrice m'avait prise dans son bureau pour m'en faire part peu de temps avant cette lettre, elle m'avait un peu pressionner en me disant de compter correctement ma caisse le soir a la fermeture et que si la machine me signalais une erreur que je devais recompter jusqu'à ce que ce soit bon. Chose que j'ai faite depuis. Le problème c'est que je n'avait pas été au courant de ses erreur et que quand je lui ai demander si cet argent avait été retrouver elle m'a certifier que non, hors ma responsable m'a dit que oui que je l'avait simplement mis avec d'autre prélèvement, que l'argent n'était simplement pas au bon endroit. Ce qui correspond plus au discourt que la directrice tenais en me disant de compter correctement ma caisse. Depuis elle m'a prise en grippe, elle me lance des regard franchement méchant, ne me dit plus bonjour, ne me demande plus directement de venir faire des heures supp mais passe par une de mes collègue, je cite " tu diras a Morgane qu'il faut qu'elle vienne travailler mardi matin " hier donc, je n'y ai bien évidemment pas été car la c'était bien trop pour moi. Je ne vois presque plus mon fils qui va a la crèche la journée, et pour couronner le tout mes heures supp ne sont qu'à moitié payer puisque qu'il manque plus d'une dizaine. J'ai essayer d'appeler l'inspection du travail, impossible de les joindre. J'ai réussis a avoir un Rdv a la cgt de nanterre vendredi, pendant mes heures de travail, je ne l'ai pas encore annoncer à la directrice, elle va me le faire payer c'est sur. Je ne sais plus ou m'adresser pour avoir des réponse ...

Ont t il le droit de repousser la fermeture a 13h30 le dimanche, sans même nous en informer ?

A t elle le droit de me faire travailler tant de temps sans me donner de repos ?

Quel est mon meilleur moyen de réclamer mes heures supp sans rentrer en contact avec elle physiquement ?

Elle m'impressionne beaucoup, limite elle me fait peur, j'ose rien lui refuser et je n'ai plus envie de parler avec elle

Désolé d'avoir été longue, ça me travaille beaucoup je suis épuiser, j'adorais ce travaille, juste travailler mais c'est devenue très dur je suis démotiver de jours en jours, je suis en CDD de 6 mois, je viens de m'acheter un scooter que je paye en 4 fois j'ai peur qu'elle me licencie car on m'a dit que si elle le voulait elle le ferait et même si elle est en tort.

Et pour ma défense lors de l'entretiens puis je dire que c'est a cause de la fatigue ? Qu'à ces dates la, ça faisait déjà 2 semaine que je n'avait pas eu de repos ?

Par **P.M.**, le **12/12/2013** à **09:49**

Bonjour,

Votre rendez-vous avec l'organisation syndicale devrait vous apporter un certain nombre de réponses...

L'employeur ne peut rompre disciplinairement un CDD que pour faute grave et je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable par un Représentant du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

L'employeur , 'a pas le droit de vous faire travailler plus de 6 jours de suite sans vous accorder un repos hebdomadaire de 24 h auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h, sauf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable...

Vous pouvez refuser d'accomplir des heures supplémentaires si l'employeur n'a pas respecté un délai de prévenance suffisant...

Il faudrait que vous ayez la preuve des heures supplémentaires effectuées et après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure à l'employeur, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé..